

Offre de formation 2019

PREPARER LA CAMPAGNE ELECTORALE : REGLES A RESPECTER EN PERIODE PRE-ELECTORALE, COMMUNICATION ET ENJEUX DU DIGITAL, LE PARI DE 2020

Public concerné

Elus des communes et des EPCI à fiscalité propre adhérents à l'Association des Maires de Haute-Savoie.

Personnels des collectivités territoriales (uniquement les 17 et 26 juin le matin et le 1^{er} juillet de 17h à 19h30).

Intervenant(s)

Morgane MAGNIER, *Juriste à l'Association des Maires de Haute-Savoie*

Lauriane MOUNIER-FARAUT, *Directrice-Juriste de l'Association des Maires de Haute-Savoie*

Alexis-Olivier SBRIGLIO, *Conseil, Communication, Média - Formateur Media Training – Ancien rédacteur en chef et animateur pendant 15 ans des débats publics et des soirées électorales à TV8 Mont-Blanc*

Objectifs et programme

Après une matinée animée par Morgane MAGNIER et Lauriane MOUNIER-FARAUT et consacrée aux **règles en matière de communication pré-électorale à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au jour du scrutin** (principes à respecter et interdictions en matière de communication institutionnelle, supports concernés, financement de la campagne, etc.), l'après-midi permettra à Alexis-Olivier SBRIGLIO de présenter quelques-uns des **enjeux de la campagne pour les prochaines élections municipales de 2020, sur les différentes thématiques suivantes** :

1- PRESENTATION DES ENJEUX DES REUNIONS PUBLIQUES

- Comment structurer la présentation de la campagne ?
- Comment organiser la prise de parole de mes colistiers ? Sur quels critères ?
- Sensibilisation aux « noms des listes » et parfois à leur incompréhension
- Comment répondre aux questions de la salle ? Et comment les éviter ?

2- COMMENT LE DIGITAL A T-IL TRANSFORME LA COMMUNICATION LOCALE ?

- L'enjeu « glocal » : le pari de la communication « du bout de la rue/du bout du monde »
- La question des groupes fermés Facebook et WhatsApp : sont-ils suffisamment sécurisés ?
- L'anonymat des profils sur internet et la difficulté de saisine des tribunaux correctionnels
- Comment et pourquoi la vidéo va marquer les élections 2021 ?

3- DEBATS ET RENCONTRES EXTERIEURES : FAUT-IL LES ACCEPTER ET SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- Comment éviter de se faire piéger lors d'une rencontre « privée » ? (Photo, propos, simple rencontre)
- Débat Radio et TV : Plus les seuls maîtres du jeu ?
- Les dernières heures de la campagne : Attention aux Fakes news de dernière minute
- Le jour du scrutin, faut-il communiquer jusqu'à la dernière minute ? Si oui, comment ?

Dates, lieux et horaires

Trois sessions au choix, dont une consacrée uniquement à la partie juridique relative aux règles en matière de communication en période pré-électorale :

- **Lundi 17 juin 2019** de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 à **THYEZ** (Amphithéâtre des Lacs)
- **Mercredi 26 juin 2019** de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 à **THONON-LES-BAINS** (Espace Tully)
- **Lundi 1^{er} juillet 2019** (uniquement la partie juridique) de 17h à 19h30 à **ARGONAY** (Espace culturel La Ferme)

BULLETIN D'INSCRIPTION – Formation « Préparer la campagne électorale : règles à respecter en période pré-électorale, communication et enjeux du digital, le pari de 2020 »

Commune/Intercommunalité :

Adresse mail :

Participant :

Prénom - NOM

Qualité

Adresse mail (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)

.....

.....

Participera(ont) à la formation du **(au choix)**

-Lundi 17 juin 2019 à THYEZ (Amphithéâtre des Lacs)

- Matinée juridique de 9h30 à 12h (coût : 50 €)
- Journée complète 9h30-17h30 (élus uniquement) déjeuner inclus (coût : 100 €)

-Mercredi 26 juin à THONON-LES-BAINS (Espace Tully)

- Matinée juridique de 9h30 à 12h (coût : 50 €)
- Journée complète 9h30-17h30 (élus uniquement) déjeuner inclus (coût : 100 €)

-Lundi 1^{er} juillet 2019 de 17h à 19h30 à ARGONAY (Espace culturel La

Ferme) (partie juridique uniquement sur les règles en matière de communication pré-électorale – ouvert aux élus et aux personnels des collectivités)

- Oui (coût : 50 €)**
- Non**

Frais d'inscription

50 euros les matinées des 17 et 26 juin et la soirée du 1^{er} juillet

100 euros par personne la journée complète de formation des 17 et 26 juin (déjeuner inclus)

Modalités d'inscription

Bulletin réponse à retourner par mail : secretariat@maires74.asso.fr

Inscription avant le 12 juin 2019

ATTENTION : L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE – La participation à l'un des deux après-midi des 17 ou 26 juin est limitée à un GROUPE DE 50 PERSONNES MAXIMUM

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Votre inscription ne sera vraiment validée qu'après envoi d'un **mail de confirmation de notre part**.

Le règlement (50 ou 100€ par participant) est à effectuer à réception de la facture. Toute inscription non annulée dix jours avant le début de la formation est due.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Date, cachet de la Mairie/l'EPCI et signature du Maire/Président :